

360 ART ADVISORY
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 94 Rue de Varenne, 75007 PARIS
889 498 978 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 7 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept mars,
A 10 heures,

Monsieur Marc AMBRUS, demeurant 94 Rue de Varenne, 75007 PARIS,

Associé Unique de la société 360 ART ADVISORY,

Après avoir exposé que

- qu'il conviendrait d'étendre l'objet social aux opérations de achat revente de montres et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Marc AMBRUS, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social à l'activité d'achat revente de montres et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

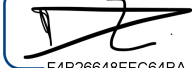
« La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'achat-revente d'œuvres d'art ou de collections de quelque nature que ce soit, l'intermédiation dans les opérations d'achat et de vente d'objets d'art, l'organisation d'expositions, de shows-room et toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant au domaine artistique,
- L'achat-revente de montres,
- Toute activité de conseils en acquisition d'œuvres d'art ou de collection,
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
- Et généralement toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. »

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

F4B26648FFC64BA...

L'Associé Unique
Marc AMBRUS